

Crédit d'investissement – Alimentation de Champmartin en eau potable et défense incendie

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

1. PRÉAMBULE

La Commune de Cudrefin alimente le réseau d'eau potable et de défense incendie de Champmartin à partir du réservoir du Bois de Ville.

Ce réservoir a été construit en 1983 en remplacement de l'ancien réservoir de Champmartin, au niveau altimétrique maximum permettant son remplissage gravitairement par les sources du Bois de Ville.

En 1992, dans le cadre du SIDEV, une nouvelle conduite permet de compléter le remplissage du réservoir de Bois de Ville par l'eau de l'ABV, via une vanne d'admission amenant l'eau depuis le réservoir de Condémines (eau en provenance du réservoir du Bois de l'Allou). Ceci permet alors à Champmartin de ne plus dépendre uniquement des sources du Bois de Ville pour l'eau potable.

2. OBJET DU PRÉAVIS

Le présent préavis a donc pour but de solliciter un crédit permettant la réalisation des travaux d'assainissement des installations d'alimentation en eau potable de Champmartin, englobant la destruction du réservoir du Bois de Ville et la modification du concept de défense incendie.

Situation actuelle en matière de distribution de l'eau et de défense incendie

La situation actuelle en matière de distribution de l'eau potable et de défense incendie de Champmartin est la suivante :

- Les sources du Bois de Ville sont actuellement hors services (des travaux d'assainissement devraient être entrepris avant de pouvoir les réutiliser) ;
- Le réservoir du Bois de Ville ne correspond plus aux règles reconnues de la technique en matière de distribution d'eau potable (des travaux importants d'assainissement de cet ouvrage devraient être fait pour le conserver en service) ;
- La commande de la vanne d'admission de l'eau de l'ABV est hors service.
- Les conditions de défense incendie ne sont pas optimales. Sans appui de l'eau en provenance de l'ABV, la défense incendie est quasiment inexistante (altitude du réservoir de Bois de Ville trop basse et calibres de conduites inadaptés). Avec l'appui de l'eau en provenance de l'ABV, la situation est un peu meilleure mais insuffisante.
- Certains calibres de conduites du réseau de distribution de Champmartin sont insuffisants (< 125 mm au chemin du Levant et sur une partie de la rue des Granges).

Cet état de fait a conduit la commune de Cudrefin à réaliser des études de variantes et finalement un projet de modification de l'alimentation en eau de Champmartin.

Concept d'alimentation en eau potable et défense incendie

L'assainissement et la rénovation de la vanne d'admission, du réservoir du Bois de Ville et des captages du Bois de Ville pour que ces installations soient pleinement fonctionnelles et répondent aux normes techniques et sanitaires en vigueur est un travail conséquent représentant des coûts importants.

Cependant, la réalisation de ces travaux ne résoudrait pas la problématique de la défense incendie insuffisante à Champmartin essentiellement à cause du niveau altimétrique trop bas du réservoir du Bois de Ville.

Aussi il est proposé de modifier le concept d'alimentation en eau potable et de défense incendie de Champmartin de la façon suivante :

- Modification de l'appareillage du réservoir de Condémines (uniquement partie communale liée à l'alimentation en eau de Champmartin, soit la réduction de pression).
- Alimentation en eau potable et de défense incendie depuis le réservoir du Bois de l'Allou (ABV) par une nouvelle conduite Ø200 mm entre le réservoir de Condémines (ABV) et Champmartin.
- Renforcement de conduite en calibre Ø125 mm est prévu à Champmartin (Chemin du Levant et rue des Granges).
- Démolition du réservoir du Bois de Ville et mise hors service de la conduite entre ce réservoir et Champmartin.
- Mise en place d'une réserve incendie enterrée de 50 m³ pour la défense incendie au lieu-dit « à Monaco » (en remplacement de la BH 1029 sur l'actuelle conduite du Bois de Ville).

La pression statique du réseau communal de Champmartin est alors augmentée d'environ 2,2 bar ce qui permet d'obtenir des conditions de distribution d'eau potable mais surtout de défense incendie nettement améliorées pour la totalité de Champmartin.

Ce projet a été mené en accord avec l'Office de la consommation (OFCO), service compétent en la matière et l'établissement cantonal d'assurance (ECA) pour les aspects liés à la défense incendie.

3. DESCRIPTION DU PROJET

Description des travaux

Adaptation de l'appareillage au réservoir de Condémines : Dans l'attente d'une deuxième alimentation en eau future de Champmartin, la vanne de réduction de pression au réservoir de Condémines doit être doublée afin que la défense incendie soit fonctionnelle dans toutes les situations selon les demandes de l'ECA. Ces travaux ne portent que sur la partie communale des installations situées dans le réservoir de Condémines (ABV).

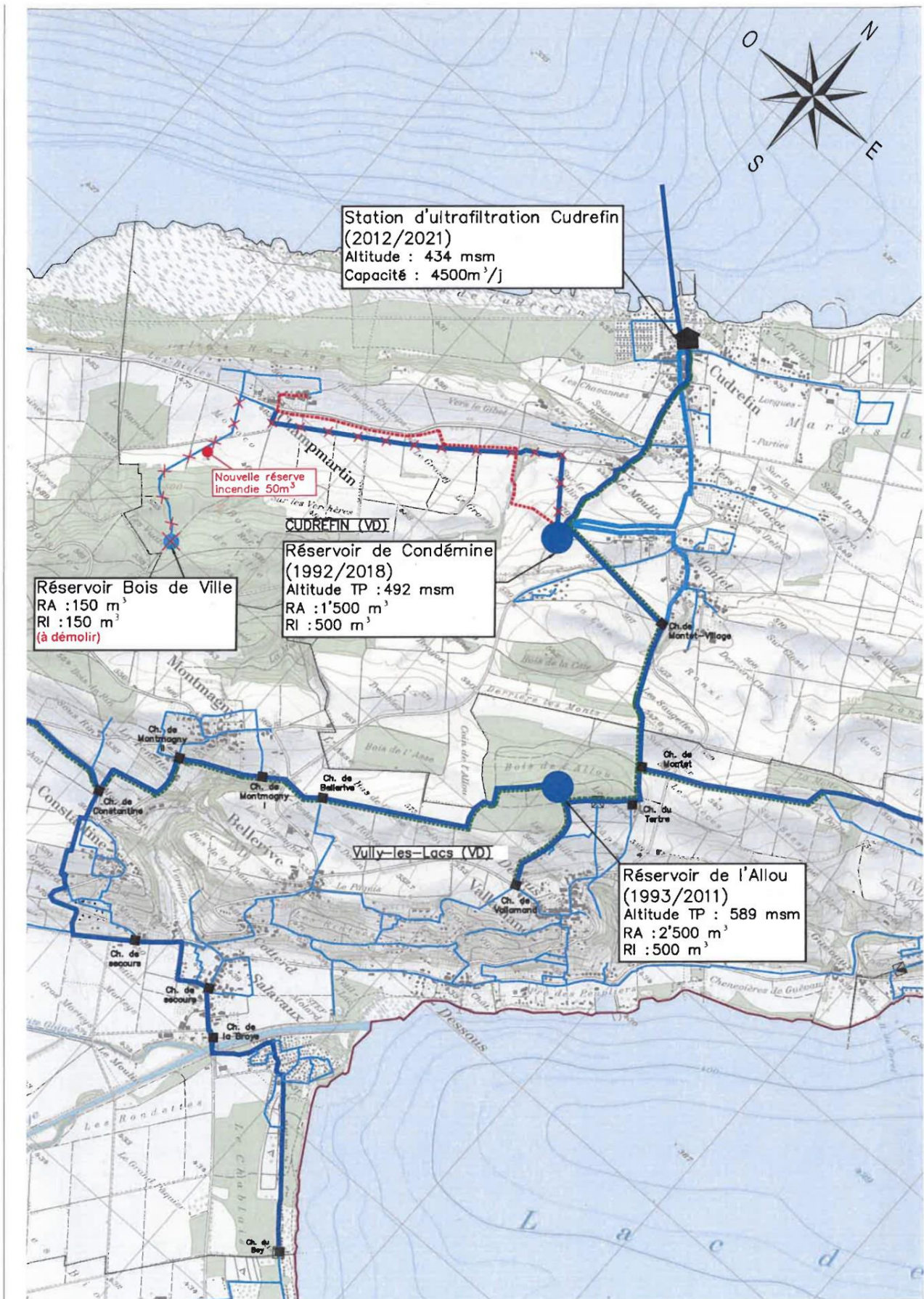
Nouvelle conduite d'alimentation en eau de Champmartin en Ø200 : La nouvelle conduite d'alimentation en eau de Champmartin entre le réservoir de Condémines et Champmartin est prévue en fonte Ø200 sur un tracé d'environ 2'050 m. L'essentiel du tracé est prévu dans les parcelles agricoles et les mesures adéquates seront prises pour éviter tout dégâts sur les parcelles agricoles (protection des sols).

Renouvellement de conduites de distribution à Champmartin : les conduites existantes de calibre insuffisant Chemin du Levant et en partie rue des Granges seront renouvelées par des conduites en fonte ductile Ø125 sur une longueur d'environ 170 m. Une nourrice provisoire d'alimentation sera mise en place pour garantir l'alimentation en eau des privés pendant les travaux.

Réserve incendie au lieu-dit « A Monaco » : La défense incendie de l'habitation située hors zone à bâtir sur l'art. 2220 est actuellement assurée par une borne hydrante sur la conduite depuis le réservoir du Bois de Ville. Cette conduite sera mise hors service et une réserve incendie enterrée de 50 m³ sera mise en place en remplacement selon demande de l'ECA : Sa position a été validé avec le commandant du feu.

Démolition du réservoir de Bois de Ville : Le réservoir du Bois de Ville, devenu obsolète, sera démoli et les terrains rendus à l'identique d'avant sa construction.

Situation générale des travaux



Planification prévisionnelle

Les propriétaires fonciers impactés par le projet ont donné leur accord.

La procédure de délivrance du permis de construire par l'OFCE suit son cours (procédure LDE), les préavis lors de la demande préalable étant favorables.

L'ECA a confirmé le subventionnement du projet.

Le déroulement des travaux est pour partie conditionné par les conditions hydriques des sols agricoles afin d'en préserver leur qualité. L'enchaînement des travaux est dicté par la nécessité de garantir la distribution d'eau potable pendant toute la durée des travaux.

Les travaux pourraient probablement commencer au printemps 2025.

4. ASPECTS FINANCIERS

Le devis général des travaux (voir annexe) s'élève à **CHF 2'269'992.00 TTC**, sur la base des montants de retour de soumission.

L'ECA a proposé une subvention de CHF 365'693.00 TTC. Le montant définitif de leur participation sera arrêté après finalisation du décompte général des travaux.

5. CONCLUSION

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de bien vouloir adopter la résolution suivante :

Le Conseil communal de Cudrefin

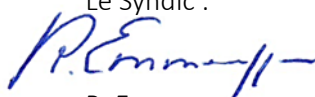
- vu le préavis municipal n° 88-2024,
- oui le rapport des commissions chargées d'étudier cet objet,
- considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

Décide:

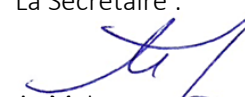
1. D'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 2'300'000.00.
2. D'accepter la prise en charge de son financement comme suit :
 - Emprunt du montant de CHF 2'000'000.00, au taux estimé à 1,7%,
 - Montant de CHF 300'000.00 financé par la trésorerie courante.
 - Amortissement sur 60 ans.
3. D'autoriser la Municipalité à faire tout ce qui sera utile et nécessaire à la réalisation de ce projet.

Cudrefin, le 5 novembre 2024

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ :

Le Syndic :

R. Emmenegger



La Secrétaire :

A.-M. Lager

Annexe : devis général

Municipal responsable : Jean-François Milliet